

Plan protéines post 2020

POURQUOI LA LUZERNE NE DOIT PAS DISPARAITRE DE NOS CAMPAGNES

La luzerne est un fourrage riche en protéines destiné aux animaux d'élevage. Elle est cultivée en France sur environ 300 000 ha aujourd'hui contre 1 million d'hectares il y a 40 ans*. Elle peine toujours à résister au déclin en raison d'une menace de suppression de tout soutien**.

Pourquoi il est de l'intérêt de la collectivité de soutenir cette culture ? :

- . Parce qu'elle contribue à nourrir les élevages français et européens avec **des protéines végétales cultivées localement**. Ce qui présente plusieurs avantages :
 - ✓ répondre à une demande sociétale grandissante de « relocalisation » de notre alimentation
 - ✓ diminuer notre dépendance aux importations. En 2018, la France importait encore en effet 47 % des protéines dont ses élevages avaient besoin et l'Europe 65 %. Principalement du soja du continent américain. Cette situation, en plus de l'effet néfaste sur la balance commerciale, nous fragilise sur un plan stratégique car la tension sur les ressources mondiales en protéines végétales est très forte compte tenu des besoins énormes de la Chine et l'Inde dont la demande des populations en produits laitiers et viande, donc de soja, est exponentielle.
 - ✓ diminuer de ce fait la « déforestation importée ». En effet, compte tenu de l'excellente efficience de la plante luzerne, si l'on augmente de 1 ha les surfaces de luzerne en France on évite potentiellement la déforestation de 2,4 hectares de forêt amazonienne. ***
- . Parce qu'elle **protège l'environnement**. En effet c'est une plante semi pérenne (3 ans), qui n'est désherbée qu'une seule fois en 3 ans , à l'implantation (zéro pesticide pendant tout le reste de son cycle), reçoit zéro engrais azoté (c'est une légumineuse, elle capte directement l'azote dans l'air), et possède des racines très profondes (ce qui la rend résistante à la sécheresse donc pas besoin d'irrigation). Conséquences :
 - ✓ elle favorise la <u>biodiversité</u>. Une étude du Muséum National d'Histoire Naturelle (joint) a montré que les populations d'oiseaux et de papillons sont de 2 à 10 fois plus nombreuses et les ruches sont 2 fois plus productives dans un champ de luzerne que dans une culture voisine
 - ✓ elle protège la <u>qualité de l'eau</u>. Les Agences de l'eau encouragent fortement (sans indemnisation) l'implantation de luzerne sur les zones de captage.
 - ✓ elle évite les émissions de gaz à effet de serre (0 engrais azoté)
 - ✓ elle <u>stocke du carbone</u>. La luzerne a un bilan carbone positif, en incluant l'énergie utilisée pour sa déshydratation.
- . Parce qu'elle est **génératrice d'emplois**. La luzerne déshydratée génère 1 500 emplois directs et indirect, notamment des emplois de nature industriels principalement en zone rurale, qui plus est dans des zones à très faible capacité de reconversion.





- . Parce qu'elle est la plante de **l'agro-écologie**. C'est en effet la plante idéale pour allonger les rotations en cultures céréalières avec 3 grands avantages agronomiques et environnementaux : une bonne structure du sol grâce aux racines pivotantes, un étouffement naturel des mauvaises herbes (donc une baisse de la pression des mauvaise herbes) et la fourniture d'azote naturel (jusqu'à 40 unités) à la culture suivante. Pour ces raisons la luzerne est quasi indispensable aux conversions en agriculture biologique dans les systèmes de grandes cultures.
- . Parce qu'elle n'est **pas assez compétitive, c'est-à-dire économiquement attractive,** par rapport aux autres cultures de l'assolement. En l'absence de soutien, elle risque donc de disparaitre totalement de nos paysages.

Le gouvernement français se prépare à élaborer un « plan protéines » dans les semaines à venir, c'est une excellente chose Celui-ci a pour ambition une reconquête de dix points d'autonomie en protéines, donc couvrir 63% de nos besoins. Pour que les producteurs de luzerne déshydratée (qui représentent aujourd'hui 7,5 % de la production française de protéines) continuent à en produire voire augmentent leurs surfaces les mesures d'incitation doivent être à la hauteur soit :

- . Une aide directe à l'hectare (dite « couplée ») pour combler le déficit de compétitivité avec les autres cultures et pouvoir proposer un prix acceptable aux éleveurs consommateurs.
- . Un paiement obligatoire pour services environnementaux pour rémunérer les aménités fortes et prouvées de la luzerne sur l'eau, la biodiversité, le climat. Cette approche des Paiements pour Services Environnementaux a fait l'objet dés 2009 d'un rapport officiel****.
- . Des aides à l'investissement des outils de transformation de la luzerne pour la transition énergétique et environnementales des unités de déshydratation
- . Un programme de Recherche & Développement pour les techniques agronomiques (désherbage mécanique par exemple) et l'amélioration variétale., mais aussi nutritionnelle (impact de la consommation de luzerne par les ruminants laits sur la fromageabilité par exemple)

Sans un plan protéines qui flèche précisément les producteurs de luzerne, ce n'est pas 10 % d'autonomie qu'il faudra reconquérir, mais 17,5 % en raison de la disparition des surfaces de luzerne.

- *vs 7 millions d'ha de blé et orge par exemple
- **la luzerne bénéficie aujourd'hui d'une prime de 133 €/hectare au titre du plan protéines actuel
- *** 1 ha de luzerne produit 2,4 tonnes de protéines, contre 0,9 tonne pour le soja
- ****Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes Contribution à la décision publique https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000203.pdf

